

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Armaflex HT625

UFI:

1200-U0CW-500F-Q3PN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Adhésif pour la pose de l'ensemble de matériaux isolants souples Armaflex (sauf Armaflex Ultima)

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Armacell GmbH
Robert-Bosch-Straße 10
48153 Münster
Deutschland

N° de téléphone +49 (0) 251 - 7603-200

N° Fax +49 (0) 251 - 7603-561

e-mail info.de@armacell.com

Service émetteur / téléphone

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

heribert.quante@armacell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

acétate d'éthyle

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane

butanone

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de danger (UE)	
EUH208	Contient colophane. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
UFI:	
1200-U0CW-500F-Q3PN	

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	%
N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	acétate d'éthyle		
141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane		
64742-49-0 921-024-6 649-328-00-1 01-2119475514-35	Aquatic Chronic 2; H411 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	butanone		
78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane		
64742-49-0 931-254-9 - 01-2119484651-34	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
5	colophane		
8050-09-7 232-475-7 650-015-00-7 -	Skin Sens. 1; H317	< 1,00	% en poids
6	oxyde de zinc		

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 1,00	% en poids
---	--	--------	------------

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	P	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Irritant pour les yeux, les organes respiratoires et la peau. Engourdissement; Vertiges; Céphalées; Nausées

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Acide chlorhydrique (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. L'échauffement provoque l'augmentation de la pression suivi éventuellement d'un éclatement consécutif du récipient.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 30 °C

Stabilité au stockage

Valeur maxi. 18 mois

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériau approprié acier inoxydable

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	2017/164/EU		
	Ethyl acetate		
	VLE (courte durée)	1468 mg/m³	400 ppm
	VLE (8h)	734 mg/m³	200 ppm
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Acétate d'éthyle		
	VLE (courte durée)	1468 mg/m³	400 ppm
	VLE (8h)	734 mg/m³	200 ppm
2	butanone	78-93-3	201-159-0
	2000/39/EC		
	Butanone		
	VLE (courte durée)	900 mg/m³	300 ppm
	VLE (8h)	600 mg/m³	200 ppm
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Méthyléthylcétone		
	VLE (courte durée)	900 mg/m³	300 ppm
	VLE (8h)	600 mg/m³	200 ppm
	Remarque/s	*	

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Zinc (oxyde de)		
	fumées		
	VLE (8h)	5	mg/m ³
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Zinc (oxyde de)		
	poussières		
	VLE (8h)	10	mg/m ³

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition	Valeur
1	acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4
	dermale	(chronique) à long terme systémique 63 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme systémique 734 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë) systémique 1468 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme local 734 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë) local 1468 mg/m ³
2	butanone	78-93-3 201-159-0
	dermale	(chronique) à long terme systémique 1161 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme systémique 600 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë) systémique 900 mg/m ³
3	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0 931-254-9
	dermale	(chronique) à long terme systémique 13964 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme systémique 5306 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition	Valeur
1	acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4
	orale	(chronique) à long terme systémique 4,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme systémique 37 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme systémique 367 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë) systémique 734 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme local 367 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë) local 734 mg/m ³
2	butanone	78-93-3 201-159-0
	orale	(chronique) à long terme systémique 31 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme systémique 412 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme systémique 106 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë) systémique 450 mg/m ³
3	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0 931-254-9
	orale	(chronique) à long terme systémique 1301 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme systémique 1377 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme systémique 1131 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	compartiment écologique	Valeur
1	acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4
	Eau	eau douce 0,24 mg/L
	Eau	eau marine 0,024 mg/L
	Eau	eau douce sédiment 1,15 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment 0,115 mg/kg poids sec
	sol	- 0,148 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	- 650 mg/L
	empoisonnement secondaire	- 0,2 g/kg

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

concerne : aliments

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur A2/P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants.

Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié nitrile

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. Vêtement de protection anti-feu et antistatique

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation		
liquide		
Etat		
liquide		
Couleur		
jaune clair; brunâtre		
Odeur		
de solvant		
pH		
Donnée non disponible.		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		
Valeur	56	°C
Substance de référence	Naphtha	
Point de fusion/point de congélation		
Donnée non disponible.		
Température de décomposition		
Donnée non disponible.		
Point d'éclair		
Valeur	-26	°C
Substance de référence	Naphtha	
Température d'inflammation		
Donnée non disponible.		
Inflammabilité		
Donnée non disponible.		
Limites inférieure d'explosion		
Valeur	1	% en vol
Substance de référence	Naphtha	
Limites supérieure d'explosion		
Valeur	12,8	% en vol
Substance de référence	Acétate d'éthyle	

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

Pression de vapeur			
Valeur	21	kPa	
Température de référence	20	°C	
Substance de référence	Naphtha		
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	env.	0,84	g/cm³
Température de référence		20	°C
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	non miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
Viscosité cinématique			
Valeur	env.	450	mPa*s
Température de référence		20	°C
Type	dynamique		
Teneur en dissolvant			
Valeur	env.	82	%
Teneur en parts non-volatiles			
Valeur	env.	18	%
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	5600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
DL50		2054	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA / Read across		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
CL50	>	25,2	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
3	butanone	78-93-3	201-159-0
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

2	butanone	78-93-3	201-159-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition	par inhalation		

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

NOEC	350	ppm
Espèces	rat	
Source	ECHA	
Effets	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		14000	mg/m ³
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CL50		220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
CL50		2973	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CE50		3090	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
CE50		308	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
NOEC		2,4	mg/l

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

Espèces	Daphnia magna
Méthode	OECD 211

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
CE50		1220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
NOEC		>	100 mg/l
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type	COD		
Valeur		1,69	g O2/g
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT	donnée non disponible
Évaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations	
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.	

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballage

Code de déchets 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1133
Nom technique	ADHÉSIFS
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1133
Nom et description	ADHESIVES
Sources de danger	Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane
EmS	F-E, S-D
Étiquettes	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1133
Nom et description	Adhesives
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation			
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.			
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX			
Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .			N° 3, 40
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
2	butanone	78-93-3	201-159-0
3	colophane	8050-09-7	232-475-7
DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses			
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :			E2, P5b
Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.			
Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)			
Teneur en VOC		82	%
Autres prescriptions			
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.			

Prescriptions nationales

Autres prescriptions

Ce produit est réglementé par le règlement (UE) n° 2019/1148 : Toutes les transactions suspectes ainsi que la perte et le vol de quantités importantes doivent être signalés au point de contact national compétent. Voir https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisisand-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

P La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Eines 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

Nom commercial : Armaflex HT625

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 28.08.2023

Version remplacée: 7.1.0, établi le: 20.06.2023

Région: FR

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCÖ GmbH.

Prod-ID 636625